



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2035

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et Mulato, CFA Gastronomie et Le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2035 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON/ THEATRE DES CELESTINS
ET MULATO, CFA GASTRONOMIE ET LE GRAND CAFE
DES NEGOCIANTS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2022-
2023 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Situé au sein du Château de Lacroix-Laval, Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Gastronomie est l'unique CFA en France dédié à la restauration gastronomique. Le CFA est ouvert à tous les jeunes et aux personnes en reconversion, quels que soient leur parcours, leur origine et promet des méthodes d'apprentissage totalement innovantes, adaptées aux jeunes et visant un taux insertion important dans la vie professionnelle.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et d'ouvrir les jeunes apprentis de la Gastronomie à l'art de l'éloquence et l'art théâtral, le CFA de la Gastronomie souhaite être le parrain de l'activité des Célestins, théâtre de Lyon en 2022, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
CFA de la Gastronomie	<p>Un menu gastronomique pour 50 convives maximum à l’occasion d’une soirée des mécènes du Cercle Célestins au Théâtre en 2022 (comprenant menu, dressage et service, transport et livraison).</p> <p><u>Valorisation : 2 523,65 €HT, soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- Une visite du Théâtre pour 32 élèves</p> <p>Valorisation : 250 € HT soit 300 € TTC (TVA 20%)</p> <p>- 36 places en deuxième catégorie réparties sur un ou deux spectacles de la saison 2022/2023 du Théâtre</p> <p>Valorisation : 599,41 € HT soit 612 € TTC (TVA : 2,1%)</p> <p>- Une journée d’atelier ou 2 demi-journées sur l’art de l’éloquence et des joutes oratoires pour les 32 élèves des deux promotions</p> <p>Valorisation : 1 400 € HT soit 1 680 € TTC (TVA : 20%)</p> <p>- L’invitation de 2 partenaires du CFA à la soirée dînatoire des mécènes du Cercle Célestins en 2022</p> <p>Valorisation : 274,24 € HT, soit 280 € TTC (TVA à 2,1%)</p> <p><u>Valorisation : 2 523,65 €HT, dont 1 650 € au taux de droit commun (20%) et 873,65 € au taux de 2,1%</u></p>

La société Mulato a pour activité principale la conception de cosmétiques capillaires naturels sous la marque Patrice Mulato depuis 2007. Ses produits sont fabriqués en France et sont d’origine naturelle. L’entreprise sous-traite la fabrication des produits à des laboratoires français et la gestion des produits à l’ADAPEI du Rhône (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) depuis maintenant cinq ans.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société Mulato souhaite être le parrain de l’activité du Théâtre à l’occasion de la saison artistique 2022/2023, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société MULATO	<p>Des coffrets beauté de la marque Mulato pour les équipes artistiques reçues au THEATRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 115 coffrets beauté femme • 185 coffrets beauté homme <p>Des produits supplémentaires pour le coiffage des artistes.</p> <p><u>Valorisation : 8 520,00 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- La mention complète avec site internet ou le logo du soutien de MULATO COSMETICS sur l'ensemble des programmes de salle de la saison 2022/2023 ;</p> <p>- Le logo MULATO COSMETICS dans la brochure de saison du Théâtre 22/23 ;</p> <p>- Le logo MULATO COSMETICS sur le kakémono partenaires de la saison 22/23 ;</p> <p>- Le logo MULATO COSMETICS sur le site Internet – page partenaires du THEATRE durant la saison 22/23 ;</p> <p>- L'insertion d'un mot d'accueil dans les cadeaux pour les artistes (support et visuel validés en concertation avec le THEATRE),</p> <p>- Utilisation du logo du THEATRE dans des publications Facebook Mulato pour valoriser le partenariat (après validation du Théâtre) ;</p> <p>Valorisation : 7 470 €HT soit 8 964 €TTC (TVA 20%)</p> <p>- 20 places en première catégorie sur un ou plusieurs spectacles de la saison 2022/2023 du THEATRE</p> <p>Valorisation : 800 €HT soit 816,80 €TTC (TVA 2,1 %)</p> <p>- Une visite guidée du THEATRE</p> <p>Valorisation : 250 €HT soit 300 €TTC (TVA 20 %)</p> <p><u>Valorisation : 8 520 €HT, dont 7 720 €au taux de droit commun (20%) et 800 €au taux de 2,1%</u></p>

La société le Grand Café des Négociants, créée en 1864, s'inscrit dans l'histoire de Lyon. Jadis lieu de négociations pour les diamantaires, les soyeux, les chevillards qui se servaient des nombreuses glaces de la salle principale pour communiquer discrètement par signes, la brasserie est restée un lieu de rencontre, un bar, restaurant, salon de thé et glacier, au cœur du centre-ville de Lyon, situé à deux pas du Palais de la Bourse et de la Chambre de Commerce.

Afin d'associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, Grand Café des Négociants souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre à l'occasion de la saison artistique 2022/2023, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société LE GRAND CAFE DES NEGOCIANTS	<p>- Un tarif et menu des Célestins au tarif de 20€TTC entrée/plat ou plat/dessert + café + eau plate ou gazeuse, valable tous les jours à midi ou en soirée jusqu'à minuit, sur présentation d'une carte nominative du GRAND CAFE DES NEGOCIANTS ;</p> <p>- Une remise de 15% sur toute la carte du GRAND CAFE DES NEGOCIANTS, valable à toute heure de la journée</p> <p><u>Valorisation : 705,44 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- 20 places de spectacles hors les murs en première catégorie, soit 5 places sur les 4 spectacles suivants : <i>Coyote, Illusions perdues, Presque Fresque</i> et <i>Utopie</i> dans le cadre de la saison 2022/2023</p> <p>Valorisation : 455,44 €HT soit 465 € TTC (TVA 2,1 %)</p> <p>- Une visite des Célestins pour 15 à 20 personnes valorisée à 250€HT soit 300€ TTC (taux de TVA : 20%)</p> <p>Valorisation : 250 €HT soit 300 €TTC (TVA 20 %)</p> <p>- Communication auprès des artistes des Célestins du menu et de la remise accordés aux artistes par le GRAND CAFE DES NEGOCIANTS – non valorisé</p> <p><u>Valorisation : 705,44 €HT dont 250 € au taux de droit commun (20%) et 455,44 € au taux de 2,1%</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et le CFA de la Gastronomie, Mulato Cosmetic et le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2022/2023 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 11 749,09 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 6238.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 11 749,09 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2022, nature 70688.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET